

ASSEMBLEE GENERALE DE LA
GAULE CHARENTAISE

RAPPORT MORAL

Quatre Mars 2022

Chers adhérents,

Tout d'abord, merci à ceux qui ont consenti à braver la Covid et son cortège d'inquiétudes et de désagréments pour assister à notre assemblée générale.

Merci ensuite à notre fédération départementale et plus particulièrement à son Président Mathieu LABROUSSE, qui en mettant à notre disposition cette salle, nous permet de tenir dans les meilleures conditions notre assemblée générale annuelle : je tiens également aujourd'hui à lui exprimer une gratitude toute particulière pour l'excellente qualité des relations qui perdurent entre notre AAPPMA et la Fédération ainsi que l'ensemble de son personnel : l'indispensable collaboration que j'ai toujours appelée de mes vœux entre nos deux entités est toujours en place, et, à la veille du renouvellement du conseil d'administration fédéral, je tenais à insister sur la qualité du travail qui a été effectué ces derniers temps par une équipe rajeunie et qui a porté haut les couleurs de la pêche associative durant la dernière mandature.

Comme vous les savez sans doute, les élections des nouveaux conseils d'administration des AAPPMA ont eu lieu, et pour ce qui concerne la Gaule Charentaise, se sont déroulées en Décembre 2021 : à cette occasion, nous avons pu constater le peu d'appétit que suscite la prise de responsabilité au sein d'une AAPPMA: en effet, alors que suite à des problèmes de santé, ou familiaux, notre conseil d'administration était passé de 15 à 10 membres et que deux d'entre nous ne pouvaient pas se représenter pour des raisons professionnelles, nous n'avons enregistré que deux candidatures nouvelles: il en résulte que notre conseil d'administration comprend pour la prochaine mandature 10 membres seulement.

Il existe dans notre règlement intérieur un article 4 qui donne une possibilité de recrutement de membre "provisoire", et j'incite ceux qui seraient intéressés à se faire connaître auprès de nous.

ARTICLE 4 : pour satisfaire à l'esprit et aux dispositions des articles 14 et 16 des statuts, tout membre du conseil d'administration peut présenter un postulant lorsque celui là ne se trouve plus au complet : le bureau, saisi de cette demande, invite l'impétrant s'il l'estime souhaitable, au prochain conseil d'administration afin de le présenter. Suite à cette présentation, chaque membre du conseil d'administration a quinze jours pour faire valoir son éventuelle opposition qu'il doit manifester par écrit circonstancié auprès du secrétaire. En l'absence d'opposition, le candidat acquiert le statut de membre provisoire avec les droits et obligations y attachés: il peut notamment donner son avis mais celui ci est simplement consultatif.

Selon les mêmes modalités, le conseil d'administration peut s'adjoindre les compétences d'un ou plusieurs conseillers techniques.

Après ces mots d'introduction , j'en viens à l'objet du jour et au rapport moral, qui à l'orée de cette nouvelle mandature, aura un caractère plus général qu'à l'accoutumé et fera un bilan des six dernières années concernant nos cantonnements rivières et plans d'eau.

L'Argence : *cette rivière de première catégorie souffre d'un assèchement récurrent transformant sont lit en tapis de billard pendant quasiment six mois de l'année: ceci nous contraint à n'y effectuer que des empoissonnements annuels destinés à satisfaire la demande constante de certains de nos pêcheurs: j'ai un peu révisé ma position concernant ces déversements qui sont utiles notamment pour donner aux jeunes pêcheurs le goût de leurrer des poissons faciles et de sortir de devant leurs écrans pour se familiariser avec la nature et prendre conscience de la nécessité de la préserver: nous avons donc déversé chaque année des truites arc en ciel dans ce cours d'eau et continuerons à le faire.*

La Nouère: *cette rivière également de première catégorie, bien qu'elle aussi impactée par des étiages estivaux sévères et par les travaux de la LGV, présente une densité importante de truite farios autochtones, et nous continuons et continuerons à y déverser des truites arc en ciel pour les même raisons précédemment évoquées,*

L'Anguienne: *suite à notre demande, cette rivière a été classée en première catégorie piscicole à la commission technique de Novembre 2016: en effet , des pêches électriques et des constatations sur le terrain ont fait ressortir un peuplement non négligeable en truite farios autochtones: nous avons décidé, devant la faible pression de pêche*

constatée sur ce cours d'eau de ne pas y effectuer de déversements de surdensitaires et de laisser faire la nature.

Les Eaux Claires: nous continuons à faire sur ce cours d'eau un petit déversements de surdensitaires à l'ouverture et laissons là aussi faire la nature

La Charente: nous avons effectué pendant la dernière mandature plusieurs déversements de brochets, sandres, blancs et carpes: les belles prises, notamment de l'espèce brochet ne sont pas rares, mais plusieurs aménagements et modifications ont vu la jour dans les six dernières années:

- c'est ainsi qu' après plusieurs présentations et un important travail de persuasion soutenu par notre fédération, j'ai réussi à faire valider notre parcours pêche de nuit sur 20 kilomètres entre Bourgines et Marsac pour une période expérimentale de 5 années: nous avons obtenu lors de la dernière commission technique sa pérennisation, ce qui est une très bonne nouvelle.

- toujours lors de cette dernière commission technique, nous avons fait valider un parcours sans tuer pour la truite sur la Charente, à l'Houmeau sur à peu près 600 mètres amont à partir de la passerelle Corto Maltese: j'ai demandé à la fédération de faire une étude sur la possibilité d'implanter de l'ombre sur ce parcours; il est également prévu de faire un apport de grosses pierres pour créer les courants propices à une population de salmonidés, lesquels sont d'ailleurs déjà présents sur les lieux: ce parcours sera notamment destiné aux pêcheurs à la mouche urbains qui pourront ainsi trouver à proximité de chez eux leur terrain de jeu favori(le toc et les autres techniques y seront les bienvenues sans ardillon).

- encore à cette dernière commission technique, nous avons fait valider un parcours black bass sur la commune de Vars sur un linéaire de 1,4 kilomètre des ateliers municipaux à l'entrée de Montignac : celui ci est

le résultat d'une entente tripartite entre la mairie de Vars, la Gaule Charentaise et la Fédération: nous avons apporté notre savoir faire et la commune de Vars assure le financement du programme identique à celui que nous avons effectué au plan d'eau de la Grande Prairie, c'est à dire une introduction sur cinq années avec un apport de soutien en poissons blancs: ce programme d'à peu près 11.000 euros est intégralement pris en charge par la mairie de Vars qui se charge également des accès et parkings nécessaires: la fédération pour sa part se chargera de la formation au droit de la pêche de la policière municipale ainsi que de celle d'un conseiller municipal qui est volontaire pour intégrer la formation de garde particulier de la Gaule Charentaise.

Le Plan d'eau de la Grande Prairie: *le programme pluriannuel de mise en place du Black-bass sur cinq années s'est achevé par le dernier déversement à l'hiver 2020: ce programme d'un coût financier d'à peu près 18000 euros a été pris en charge pour moitié par la fédération qui a également assuré la mise en place d'un habitat adapté constitué de caches en parpaings et ciment: les remontées semblent indiquer une bonne fréquentation notamment par les pratiquants en "float tube" ainsi que des prises régulières.*

Le Plan d'eau de Frégeneuil: *la fréquentation de ce carpodrome est une réussite avérée, les prises y sont nombreuses tant en carpes qu'en carnassiers, et nous aurons le plaisir, outre les concours habituels dont celui de la Gaule Charentaise, d'y accueillir des concours nationaux dont notre ami Henri ORRE pourra éventuellement vous parler.*

Pour ce qui concerne les manifestations et animations diverses, la COVID a sérieusement chamboulé notre calendrier, puisque nous avons du renoncer aux dernières éditions du concours de pêche annuel de la Gaule Charentaise, ainsi qu'au concours jeunes organisé avec la mairie d'Angoulême: espérons que le contexte sanitaire nous permettra à l'avenir de réaliser à nouveau ces belles manifestations.

Je terminerai mon propos en vous dressant la liste exhaustive des déversements de poissons effectués par votre AAPPMA pour l'année 2021, et en faisant un point sur les effectifs des dernières années:

Déversements:

700 kg de truites arc en ciel (500 kg sur l'Argence, la Nouère et les Eaux Claires le 2 Mars 2021 et deux fois 100 kg sur les bras de la Charente les 31 Mars et 28 Avril 2021)

carpes: 789 kg le 16 Novembre, 1186 kg le 22 Décembre au plan d'eau de Frégeneuil pour compenser les dispersements consécutifs aux inondations

black bass: 50 kg le 16 Novembre au plan d'eau de la Grande Prairie

sandres: 50 kg le 22 Décembre au plan d'eau de la Grande Prairie

soit un total de 11897,63 euros.

Les déversements seront continués cette année dans les mêmes proportions pour les truites arc en ciel, et nous avons déjà procédé au premier lâcher de 300 kg dans la Nouère et allons effectuer ceux de l'Argence et des Eaux claires la semaine prochaine, ainsi que ceux des bras de la Charente par la suite.

Effectifs: *la Gaule Charentaise maintient ses effectifs autour de 3000 adhérents: les chiffres de la mandature précédente sont les suivants: 2016: 3061, 2017: 3113, 2018: 3054, 2019: 2810, 2020: 3018, 2021: 3085; à préciser que lors de l'accident de 2019, le nombre de pêcheurs charentais était descendu sous les 14.000: nous sommes actuellement plus de 15.000 sur le département.*

Je remercie l'ensemble des membres de mon conseil d'administration sur lesquels je sais pouvoir compter pour mener à bien cette nouvelle mandature, et avant de passer la parole à notre trésorier qui va nous faire un résumé succinct du bilan financier de l'année 2021 et de l'état des comptes de l'AAPPMA je vous présente votre nouveau conseil d'administration.

Tout d'abord, les deux nouveaux, Philippe AGARD qui sera notre responsable salmonidés et première catégorie, aidé dans cette tâche par Thierry BRUNEAU qui est également Vice Président de l'AAPPMA.

Jean Paul PARLANT, secrétaire et responsable alevinage.

Jérémy DUPUIS, secrétaire adjoint et responsable carnassiers PDN et réseaux sociaux.

André DUZAN, trésorier.

Guy BERTRY, trésorier adjoint et responsable carpodrome.

Henri ORRE, responsable pêche au coup et concours secondé par Frédéric BELAIR et Francis FORILLIERE.

Jean Claude LASBUGUES, président de l'AAPPMA.